

jugé à propos de nommer et constituer, et par ces présentes nommons et constituons, lui le dit *John Johnston*, chapelain du Sénat du Canada, pour avoir et tenir le dit office et place pour et durant plaisir, avec tous les droits, privilèges et émoluments qui appartiennent ou qui de droit devraient appartenir au dit office de Chapelain du Sénat comme susdit.

Donné sous mon seing et sceau, à Ottawa, ce Vingt-sixième jour d'Avril, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-neuf, et dans la trente-deuxième année du Règne de Sa Majesté.

JOHN YOUNG.

Par Ordre,

HECTOR L. LANGEVIN,
Secrétaire d'Etat.

Enregistrée Lib. E. Folio 58. No. 1107.

HECTOR L. LANGEVIN,
Secrétaire d'Etat et Régistrateur-
Général du Canada.

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Blake* ; de *John Charlton* et autres ; de *Jacob McCall* et autres ; de *W. C. Brown* et autres ; et de *Daniel A. McCall* et autres, du comté de *Norfolk*.

Par l'honorable M. *McMaster* ; de la compagnie du chemin de fer Grand Occidental.

Par l'honorable M. *Aikins* ; du conseil municipal du comté de *Peel*.

Par l'honorable M. *Dumouchel* ; du Révérend *L. J. Guyon* et autres, de la paroisse de *St. Eustache* ;—du Révérend *Eug. Desmarais* et autres, de la paroisse de *St. Placide*, et de *J. B. Mongenais*, de la paroisse de *Rigaud*, dans le comté des *Deux-Montagnes*.

Par l'honorable M. *Christie* ; de *Thomas Irvine* et autres,—et de *James Mitchell* et autres.

Par l'honorable M. *Guévremont* ; d'*Adolphe Roy* et autres.

Par l'honorable M. *Flint* ; de *P. D. Cough* et autres, de *Belleville*.

Par l'honorable M. *Campbell* ; de *Philip Pearson Harris*, de la cité de *Québec*.

Par l'honorable M. *Ross* ; de la compagnie du pont international ;—de *Benjamin J. Talbot*, des chûtes d'*Iowa*, dans le comté d'*Harding*, dans l'Etat d'*Iowa*, *Etats-Unis d'Amérique* ; de la compagnie du pont suspendu de *Clifton* ; et de la chambre de commerce de la dite cité de *Toronto*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues :

Du conseil de la chambre de commerce de *Montréal* ; demandant que l'acte de banqueroute actuellement en force ne soit pas rappelé, mais qu'il soit amendé.

De l'honorable *John Young*, de la cité de *Montréal* ; demandant que l'acte 22 *Vict.*, chap. 101, soit remis en vigueur et amendé, pour l'établissement d'une ligne télégraphique entre le *Canada* et l'*Europe*.

De la compagnie du canal à navires de *Huron* et *Ontario* ; demandant que le gouver-